



Yaoundé, le

0000000011 /D/CENEEMA/DAAF/SM DU 07 AOÛT 2026

Portant annulation du marché N° 00004/M/CENEEMA/CIPM/2025 du 21 novembre 2025 passé après dossier de consultation N° 00007/DC/MINADER/CENEEMA/CIPM/2025 du 17 octobre 2025 pour les travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson suivant autorisation de gré à gré n° 0696-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 06 octobre 2025.

Le DIRECTEUR GENERAL DU CENEEMA,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 74/60 du 26 janvier 1974 portant création du CENEEMA ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/038 du 29 janvier 2019 portant réorganisation du CENEEMA ;
Vu le décret n° 2019/663 du 06 décembre 2019 portant nomination du Directeur General du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu la décision n° 00000012/CENEEMA/D/CAB du 08 octobre 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole,
Considérant l'autorisation de gré à gré n° 006925/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 06 octobre 2025 ;
Considérant le rapport d'évaluation de la Comité ad hoc ;
Considérant l'accord n° 0452-26/L/MINMAP/SG/DAJ/MINAS du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics du 13 Juillet 2026 ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : En application des dispositions des articles 102 et 104 du Code des Marchés Publics relatives à la procédure d'annulation des marchés,

L'entreprise ci-après est notifiée de la décision d'annulation du marché relatif aux Travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délai
Travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson	ETS INNOV SERVICES	70 293 608	30 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- CFS ;
- AC ;
- DAAF/SM (pour publication et affichage) ;
- Intéressé ;
- Chronos/ Archives.



Le Directeur Général

Andrée Caroline Mbande
Bato née Ekotto Minkouna



Yaoundé, le

0000000012 /C/CENEEMA/DAAF/SM DU

07 AOÛT 2025

Portant publication de l'annulation du marché N°_00004/M/CENEEMA/CIPM/2025 du 21 novembre 2025 passé après dossier de consultation N°_00007/DC/MINADER/CENEEMA/CIPM/2025 du 17 octobre 2025 pour les travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson suivant autorisation de gré à gré n° 0696-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC du 06 octobre 2025.

Le DIRECTEUR GENERAL DU CENEEMA communique :

L'entreprise ci-après est notifiée de la décision d'annulation du marché relatif aux Travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délai
Travaux d'aménagement des bâtiments et des VRD au CENEEMA site de Nkolbisson	ETS INNOV SERVICES	70 293 608	30 jours

Ladite entreprise est remerciée pour l'intérêt qu'elle a porté à notre consultation et pour la qualité des éléments transmis./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- CFS ;
- AC ;
- DAAF/SM (pour publication et affichage) ;
- Intéressé ;
- Chronos/ Archives.



Le Directeur Général

Andrée Caroline Mbande
Bate née Ekotto Minkouna

0000000009

N° /N/CENEEMA/DG/ DAAF/SM



Yaoundé, le 21 JUL 2026

DECISION N° /D/CENEEMA/DAAF/SM DU

Portant attribution du marché relatif à la consultation n° 00001/GG/CENEEMA/CIPM/2026 du 23 juin 2026 pour la fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028 suivant autorisation de gré à gré n° 03882-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2-CE5 du 09 juin 2026

Le DIRECTEUR GENERAL DU CENEEMA,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 74/60 du 26 janvier 1974 portant création du CENEEMA ;
Vu le décret n° 2019/038 du 29 janvier 2019 portant réorganisation du CENEEMA ;
Vu le décret n° 2019/663 du 06 décembre 2019 portant nomination du Directeur General du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
Vu la décision n° 00000012/CENEEMA/D/CAB du 08 octobre 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole,
Considérant l'autorisation de gré à gré n° 03882-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2-CE5 du 09 juin 2026 ;
Considérant le rapport d'évaluation de la Commission ad hoc ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : En application des dispositions des articles 99 et 101 du Code des Marchés Publics relatives à la procédure d'attribution des marchés,

L'entreprise ci-après est déclarée attributaire de la consultation n°00001/GG/CENEEMA/CIPM/2026 du 23 juin 2026 portant sur la fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délai
Fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028	AREA ASSURANCES CAMEROUN	189 696 725	30 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- CFS ;
- AC ;
- DAAF/SM (pour publication et affichage) ;
- Intéressé ;
- Chronos/ Archives.



Le Directeur Général
P.I.
Mphalla Boni
Administrateur Civil



N° _____/N/CENEEMA/DG/ DAAAF/SM

Yaoundé, le

0000000010
COMMUNIQUE N° _____/C/CENEEMA/DAAF/SM DU 21 JUL 2026

Portant publication des résultats relatifs à la consultation n°_00001/GG/CENEEMA/CIPM/2026 du 23 juin 2026 pour la fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028 suivant autorisation de gré à gré n° 03882-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2-CE5 du 09 juin 2026

Le DIRECTEUR GENERAL DU CENEEMA communique :

L'entreprise ci-après est déclarée attributaire du marché relatif à la fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028 :

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délai
Fourniture des prestations d'assurance flotte automobile et engins agricoles du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole au titre des exercices 2026, 2027 et 2028	AREA ASSURANCES CAMEROUN	189 696 725	30 mois

Ladite entreprise est priée de se présenter dès notification du présent communiqué au Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA), sis au Quartier Nkolbisson en vue de la souscription de son projet de marché. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- CFS ;
- AC ;
- DAAF/SM (pour publication et affichage) ;
- Intéressé ;
- Chronos/ Archives.



Le Directeur Général

Mphalla Bori
Administrateur Civil